

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

Séance du 26 novembre 2018

DELIBERATION N° 2018-17

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

- Réponse de la CCI 70 à l'appel du projet S.I.E.G. du Conseil Régional -
(Actualisation de la délibération SIEG adoptée le 26 mars 2018)

L'an deux mille dix-huit, le lundi 26 novembre à 17 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, en présence de Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de la Haute-Saône.

Membres titulaires : 25
Quorum : 13
Membres présents : 18
Membres excusés : 07

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de

MEMBRES TITULAIRES

- QUIVOGNE Jean-Luc, Président
- CHAMBRE Fabrice, 2^{ème} Vice-président
- BERTRAND Elise, 3^{ème} Vice-présidente
- FERRAND Hervé, Secrétaire
- GIRARDOT Vincent, Secrétaire adjoint
- RIGOULOT Marie-Claude, Trésorière
- GUTEHRLE Thierry, Trésorier adjoint
- FRIQUET Franck, membre
- CORDONNIER Alexandre
- DELBOS Martine
- EUVRAD Jean-Marie
- GRAVELLE Bruno
- MERCIER Anne-Laure
- MERTENS Frédéric
- MILLERET Denis
- SAIRE Jean-François
- SASSARD Benoît
- SAUGIER David

Contexte :

La CCI de Haute-Saône accompagne au quotidien les porteurs de projet en création et reprise d'entreprises. L'action mise en œuvre par le service « Commerce Création Tourisme » couvre différentes étapes de la création ou reprise d'entreprise : la sensibilisation, l'accompagnement à l'élaboration et finalisation du projet d'entreprise, l'aide au montage des dossiers de financement, le suivi post immatriculation sur 3 ans jusqu'au développement de la TPE au-delà des 3 premières années d'activité.

Elle se caractérise par un accompagnement personnalisé en présentiel et à distance. Les conseillers d'entreprise s'appuient sur des outils numériques et intègrent des opérations variées de communication, de mises en réseaux, de tests, de coaching, d'approfondissement des connaissances...

La CCI de Haute-Saône a répondu à l'appel à candidature du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté au 01 mars 2018 pour obtenir un concours financier destiné à soutenir l'accompagnement des porteurs de projet, des entreprises post-crédation sur la période du 01 juillet 2018 au 31 décembre 2021.

Cet appel à candidature nécessitait obligatoirement la mise en place de groupements solidaires avec d'autres structures d'accompagnement permettant de répondre à 3 lots distincts sur le département de la Haute-Saône :

Lot 2.5 : l'accompagnement ante création/reprise des TPE, en partenariat avec la CMAI et la BGE qui porte cette action. L'objectif total pour la Haute-Saône est de 92 créateurs accompagnés dont 28 pour la CCI Haute-Saône.

Lot 4.5 : L'accompagnement post-crédation/reprise et développement des TPE en partenariat avec les mêmes opérateurs du lot 2. Cette action est portée par la CCI de Haute-Saône. Le nombre de suivis d'entreprise est fixé à 15 pour la Haute-Saône dont 6 pour la CCI.

Lot 5.5 : l'expertise financière et financement ante création/reprise des TPE en partenariat avec la CMAI et l'Adie. Ce lot porté initialement par l'ADIE, l'est dorénavant par la CCI de Haute-Saône suite au retrait de cette dernière. Le nombre total d'expertises financières est de 40 dont 14 pour la CCI de Haute-Saône.

Ces actions nécessitent des moyens financiers d'un **montant total de 45 228 euros** constitués par des charges d'exploitation, des charges de personnel et charges de structure, se décomposant ainsi :

ACTION	MOYENS FINANCIERS			
	Charges d'exploitation	Charges de personnel	Charges de structures	Charges totales par lot
Lot 2.5 Accompagnement ante création/reprise des TPE	0 €	24 830 €	4 876 €	29 706 €
Lot 4.5 Accompagnement post-crédation/reprise et développement des TPE	0 €	6 943 €	1 299 €	8 242 €
Lot 5.5 Expertise financière et financement ante création/reprise des TPE	0 €	6 372 €	908 €	7 280 €
TOTAL MOYENS FINANCIERS	0 €	38 145 €	7 083 €	45 228 €

Le montant de 45 228 € fera l'objet d'une compensation intégrale du Conseil Régional sous réserve de production :

- des bilans financiers produits,
- de l'éligibilité et de la justification des dépenses,
- du respect du nombre total d'accompagnements et d'expertises réalisés,
- et du respect de l'enveloppe financière totale et du coût unitaire plafond

Délibération :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône, réunie en Assemblée Générale,

- prend acte du dépôt du dossier de réponse de la CCI à l'appel à candidature auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du SIEG,
- valide les actions, les budgets et l'autofinancement affecté à chacun de ces lots.

Résultat du Vote :

-	Nombre de votants	:	18
-	Voix pour	:	18
-	Voix contre	:	00
-	Abstentions	:	00

Cette délibération "réponse de la CCI 70 à l'appel du projet S.I.E.G. du Conseil Régional" est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

Fait à VESOUL, le 26 novembre 2018


Jean-Luc QUIVOGNE
Président CCI de Haute-Saône